ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 53135

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les craintes exprimées par la confédération de la Jeunesse au plein air (JPA) concernant l'annonce d'une baisse de 50 % (soit 800 000 euros) de la subvention que leur octroie l'État. Créée en 1938, la JPA est une confédération qui réunit des associations d'éducation populaire, des syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves, les villes et est reconnue d'utilité publique. Si cette baisse de subvention venait à être confirmée, l'association serait menacée. Sur l'ensemble du territoire, à travers l'organisation de sa collecte et les partenariats qu'elle a su développer, la JPA aide 19 000 enfants à partir en séjour collectif (classes de découvertes, colos) et reverse 140 000 euros d'aides aux familles. Près de 2 000 établissements scolaires, dont 500 situés en zone d'éducation prioritaires et 400 situés en zone rurale ont bénéficié de cette aide pour partir en séjours scolaires. Cette confédération contribue à la réussite éducative. Elle agit pour réduire les inégalités afin que tous les enfants et les jeunes aient accès aux accueils collectifs de mineurs, aux séjours scolaires, sans discriminations liées au handicap, aux difficultés financières, en priorisant son action vis-à-vis des enfants scolarisés dans les quartiers difficiles. Alors que son action répond à des besoins croissants et est très attendue par les familles qui rencontrent des difficultés, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend pérenniser l'aide qu'elle apporte à la JPA.

Texte de la réponse

La confédération Jeunesse au Plein Air (JPA) est une association qui permet à des enfants d'accéder à des vacances et des loisirs éducatifs. Son action en complémentarité de l'école est reconnue par l'agrément de l'éducation nationale et par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui a été renouvelée pour la période 2014-2016. Ce renouvellement intervenu en avril 2014 témoigne de la reconnaissance de l'engagement de la JPA en faveur de la réduction des inégalités et des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation à la citoyenneté portées par la confédération, valeurs auxquelles le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement attaché. Cependant la situation actuelle de contrainte budgétaire a conduit le ministère à réévaluer son soutien afin de trouver le juste équilibre entre les besoins exprimés par l'association et les moyens disponibles pour faire fonctionner au mieux l'école de la République en termes de crédits d'intervention. Dans ce contexte, les crédits dévolus aux associations ont été concentrés sur les projets associatifs les plus directement en lien avec l'école. Les actions éducatives de la JPA étant largement centrées sur les temps de loisir et les activités extra-scolaires, le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été réévalué. Compte tenu des difficultés que ce recentrage de moyens peut induire sur l'activité de cette association dont le financement de l'État constitue une part importante de l'ensemble des ressources, la baisse de la subvention a été contenue. Le montant de la subvention accordée s'élèvera donc pour la période 2014-2016 à 2 970 000 euros, ce qui fait toujours de l'éducation nationale le premier soutien du mouvement Jeunesse au Plein Air.

Données clés

Auteur : M. Fernand Siré

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE53135

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53135
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er avril 2014, page 2913
Réponse publiée au JO le : 16 septembre 2014, page 7757